



FORMULAIRE DE DEMANDE CERTIFICAT D'AUTORISATION Abattage d'arbre

COMPLÉTER EN LETTRES MOULÉES SVP

A Identification du demandeur			
<i>Si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande.</i>			
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom et prénom du demandeur		
Nom de la compagnie (le cas échéant)			
Adresse du demandeur (numéro, rue, appartement)		Ville	Code postal
Adresse @	N° Téléphone	N° Cellulaire	
<i>Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</i>			
Date de publication		N° d'inscription	

B Localisation des travaux d'abattage d'arbre		
Adresse des travaux (numéro, rue)	ET / OU	N° de cadastre (numéro à 7 chiffres ex : 2 333 444)

C Exécutant des travaux d'abattage d'arbre		
<input type="checkbox"/> Entrepreneur licencié (remplir cette section)	<input type="checkbox"/> Demandeur ou propriétaire (passer à la section D)	
Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier	
Adresse / Ville /Code postal	Téléphone du responsable	
Adresse @	Téléphone	Numéro de licence RBQ (obligatoire)

D Motif de la demande
Un arbre ne peut être abattu que pour une ou plusieurs des raisons suivantes. Veuillez cocher la ou les cases appropriées :
<input type="checkbox"/> Arbre causant des dommages aux fondations ou à la propriété;
<input type="checkbox"/> Arbre malade, mort ou dangereux pour la sécurité ou la santé du public;
<input type="checkbox"/> Arbre situé à moins de 3 mètres d'un bâtiment principal et/ou d'une installation sanitaire et/ou d'une piscine;
<input type="checkbox"/> Arbre situé à moins de 1,5 mètre d'un bâtiment accessoire;
<input type="checkbox"/> Arbre situé à moins de 1 mètre d'un balcon et/ou galerie et/ou allée d'accès;
<input type="checkbox"/> Arbre situé à moins de 1 mètre d'un transformateur sur socle ou autre équipement électrique;
<input type="checkbox"/> Autres : _____
<i>Un permis est nécessaire pour abattre un arbre d'un diamètre d'au moins dix (10) cm à une hauteur de 1,2 mètre du niveau moyen du sol.</i>

E Caractéristiques des travaux d'abattage d'arbre	
Nombre total d'arbres à abattre	Essences des arbres à abattre
Emplacement sur le terrain	<input type="checkbox"/> Érable
<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Épinette
<input type="checkbox"/> Cour arrière	<input type="checkbox"/> Bouleau
<input type="checkbox"/> Cour latérale	<input type="checkbox"/> Pin
	<input type="checkbox"/> Autres : _____

Pour les demandes de trois (3) arbres et moins, veuillez nous fournir une photo de chacun des arbres à abattre

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Sur une copie du certificat de localisation de l'immeuble, veuillez indiquer clairement l'emplacement approximatif de l'arbre ou des arbres à abattre par la lettre « A ».
- Vous devez aussi identifier l'arbre sur les lieux, à l'aide d'une corde jaune ou d'un ruban de couleur, de manière à ce que l'inspecteur puisse l'identifier facilement lors de sa visite pré-émission du permis.

*Procédure à suivre **en cas d'urgence** lorsque les bureaux ne sont pas ouverts et qu'il existe un danger imminent pour la sécurité des personnes ou des biens : prendre une photo de l'arbre avant de procéder à la coupe et en informer l'inspecteur le plus tôt possible.*

Notez bien que les litiges qui ont pour origine les branches envahissantes d'un arbre situé sur une propriété voisine relèvent du Code civil du Québec. Ils ne peuvent être arbitrés par la Municipalité.

NORMES À RESPECTER

- Il est interdit d'endommager ou d'émonder un arbre de manière à entraîner son dépérissement, une maladie de l'arbre ou la mort de l'arbre. Il est également interdit d'émonder un arbre de façon à ce que 50 % du tronc soit dénudé, mesuré à partir du niveau moyen du sol;
- Il est interdit d'endommager, d'émonder ou de couper des arbres et arbustes situés dans l'emprise d'une rue ou dans un espace public.

CROQUIS DU TERRAIN

À défaut de fournir un certificat de localisation de l'immeuble, veuillez dessiner dans la partie de droite ci-dessous la localisation de l'arbre ou des arbres à abattre par rapport aux limites du terrain, à l'emplacement de la rue et à celle du bâtiment principal.

EXEMPLE À SUIVRE	VOTRE CROQUIS
	<div style="border: 1px solid black; height: 150px; width: 100%;"></div>

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Description des travaux d'abattage d'arbre :

REPLACEMENT DES ARBRES ABATTUS

Sauf lorsque contre-indiqué, tout arbre abattu doit être remplacé par un autre arbre d'au moins cinq (5) centimètres de diamètre sur le même terrain. Cette disposition ne s'applique pas si le terrain présente une superficie boisée correspondant à un (1) arbre par vingt-cinq (25) mètres carrés de superficie de terrain. Le remplacement doit s'effectuer dans les douze (12) mois suivant l'émission du certificat autorisant l'abattage d'un arbre.

Emplacement sur le terrain <input type="checkbox"/> Cour avant <input type="checkbox"/> Cour arrière <input type="checkbox"/> Cour latérale	Nombre de plantation <hr/> Essences des arbres à planter
--	---

ESPÈCES PROHIBÉES

La plantation des espèces suivantes est prohibée à moins de quinze (15) mètres d'un bâtiment principal, d'une ligne de lot, de l'emprise d'une rue, d'une infrastructure et d'une conduite souterraine de services publics ou d'une installation sanitaire :

Aulne / Érable argenté / Érable à giguère / Peuplier sp / Saule sp.

FRAIS D'ÉTUDE

Abattage d'arbre(s)

Gratuit

Assurez-vous de fournir tous les documents requis afin de réduire le délai d'émission du certificat d'autorisation

F Signature du demandeur (obligatoire pour la délivrance du certificat d'autorisation)

Nom et prénom
(en lettres moulées)

Date de la demande

(aaaa-mm-jj)

Signature du demandeur

VILLAGE DE VAL-DAVID
 2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
 TÉLÉPHONE : 819 324-5678 POSTE 4223 TÉLÉCOPIEUR 819 322-6327
www.valdavid.com